RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 00315
Numéro SIREN : 335 354 064
Nom ou dénomination : ETABLISSEMENTS MALAVAL

Ce dépôt a été enregistré le 08/11/2018 sous le numéro de dépôt 33553

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

SELARL CABINET D'AVOCATS SAUVEBOIS
32 Grand rue
34980 Saint-Gely-du-Fesc

V/REF :
N/REF : 86 B 315 / 2018-A-33553

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 08/11/2018, les actes suivants :

Ordonnance du président en date du 06/11/2018
- Prorogation du délai de réunion de l'A.G. chargée d'approuver les comptes jusqu'au 31/12/2018

Concernant la société

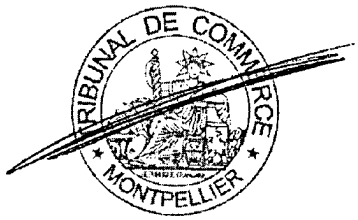
ETABLISSEMENTS MALAVAL
Société par actions simplifiée
route de Palavas - chemin du Floréal
34970 Lattes

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-A-33553 le 08/11/2018

R.C.S. MONTPELLIER 335 354 064 (86 B 315)

Fait à MONTPELLIER le 08/11/2018,

LE GREFFIER



86 B 315
A 33553

ETABLISSEMENTS MALAVAL
Société par actions simplifiée
Au capital de 213.428,6 euros
Siège social : Route de Palavas
Chemin de Floréal
34970 LATTES
R.C.S. Montpellier 335 354 064

08 NOV 2018

REQUETE
A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER

Le soussigné, Guy MALAVAL, agissant en sa qualité de Président de la société MALAVAL au capital de 213.428,62 €, dont le siège social est à LATTES (34970), Route de Palavas, Chemin de Floréal, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER sous le numéro 335 354 064, a l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société MALAVAL a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social au 31 décembre 2017.

Elle devrait donc, en application de l'article L. 223-26 du Code de commerce, statuer sur les comptes sociaux avant le 30/06/2018, date d'expiration du délai d'approbation de six mois courant à comptant de la clôture, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Par ordonnance en date du 29 juin, Monsieur le Président du Tribunal de commerce a autorisé la société Malaval à proroger le délai de tenue de cette assemblée jusqu'au 30 septembre 2018.

Néanmoins, la société ne sera pas en mesure de tenir ce délai. En effet, les représentants légaux de la société ont modifiés suite au départ de Monsieur Alain MALAVAL de la société. Le Commissaire aux comptes de la société qui avait été nouvellement nommé au cours de l'année 2017 a finalement démissionné de ses fonctions au mois de juin 2018, sans avoir procédé aux diligences de l'exercice. La société doit donc procéder à la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes, ce qui est prévu pour le début du mois d'octobre 2018. C'est seulement après cette assemblée que l'assemblée pourra être convoquée pour approuver les comptes clos le 31 décembre 2017.

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de prolonger de TROIS (3) mois, soit jusqu'au 31 décembre 2018, le délai de décision des associés appelés à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Fait à LATTES
Le 20 septembre 2018

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
9 RUE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER

ORDONNANCE

NOUS, JEAN-MARC PAUZES , PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER
VU LA REQUETE CI CONTRE ET LES MOTIFS Y EXPOSES,

VU LES ARTICLES L 223-26 , L 241-5 , L 225-100 , ET R 225-64 DU CODE DE COMMERCE
AUTORISONS:

ETABLISSEMENTS MALAVAL
route de Palavas - chemin du Floréal
34970 Lattes
NUMERO RCS :335 354 064
86 B 315

A PROLONGER JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2018
LE DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.

FAIT ET DONNE A MONTPELLIER LE 6/11/2018

LE GREFFIER ASSOCIE

P/ LE PRESIDENT gabriel CULOT
Le Juge délégué